
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 4 février 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 0154

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 4 février 2015, en y retirant les articles 12.002, 20.007 et 20.018 et y ajoutant les articles 12.003 et 12.004 qui ont été traités à huis clos.

Adopté à l'unanimité.

CE15 0155

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE15 0156

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 21 janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE15 0157

Attendu que le projet de raccordement du boulevard Cavendish est inscrit au Plan de transport de 2008 de Montréal;

Attendu que la réalisation de ce projet relève de la responsabilité de l'Agglomération de Montréal;

Attendu que la Ville de Montréal dispose d'études réalisées pour le projet de raccordement du boulevard Cavendish entre 2005 et 2007 qui ont mené au choix d'un scénario optimal;

Attendu que le scénario optimal doit être aujourd'hui ajusté suivant de nouvelles réalités, notamment le développement du site de l'Hippodrome à Montréal;

Attendu que la mise à jour de ce projet intégrera les transports collectifs et actifs dans une perspective d'optimisation de la gestion des déplacements actuels et futurs du secteur élargi;

Attendu que la mise à jour du projet considérera les exigences associées à la présence des activités ferroviaires du Canadien Pacifique et du Canadien National, notamment celles liées aux aspects de sécurité;

Attendu que la Ville de Montréal, dans le respect des exigences liées à l'entente de principe concernant la cession du site de l'Hippodrome, doit procéder à une mise à jour des études réalisées entre 2005 et 2007 suivant une analyse élargie en considérant le nouveau contexte de mise en valeur du site de l'Hippodrome, les autres projets prévus dans le secteur (tels, la Cité scientifique, le projet Triangle Namur/Jean-Talon et la requalification des axes Côte-de-Liesse et Côte-des-Neiges) et en prenant en compte la capacité de Décarie (art. 5.2.4 et art. 6.2.4);

Attendu que cette exigence liées à l'entente de principe concernant la cession du site de l'Hippodrome permet de faire cheminer le projet vers l'étape de réalisation;

Attendu que des sommes ont été mises à disposition, en septembre 2013, par le Conseil d'agglomération de Montréal, pour une mise à jour des études de 2005-2007 en vue d'une inscription prochaine du projet de raccordement du boulevard Cavendish au PTI de la Ville de Montréal;

Attendu que ce projet doit être inscrit à son programme triennal d'immobilisation suivant l'entente de principe concernant la cession du site de l'Hippodrome par le Gouvernement du Québec (art. 5.2.3);

En conséquence, il est retenu dans un intérêt commun et

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de réaliser le projet de prolongement du boulevard Cavendish selon le scénario optimal, ajusté aux nouvelles réalités;
- 2- de convenir des ententes requises avec les compagnies ferroviaires (Canadien National, Canadien Pacifique) et le gouvernement du Québec (ministère des Transports du Québec), ainsi que d'un cadre de collaboration entre les parties concernées pour assurer l'efficacité et le succès de la démarche en vue de la réalisation de ce projet.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1140775001

CE15 0158

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le mémoire portant sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 préparé par la Division du développement durable;
- 2- d'autoriser la transmission de ce mémoire au Secrétaire de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale;
- 3- de mandater les représentants de la Ville pour effectuer les représentations de celle-ci auprès des instances concernées.

Adopté à l'unanimité.

12.003 1154000001

CE15 0159

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les orientations du mémoire de la Ville de Montréal présenté à la Commission des relations avec le citoyens de l'Assemblée nationale dans le cadre de la consultation sur la nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion.

Adopté à l'unanimité.

12.004 1153881001

CE15 0160

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition et l'installation de 185 caméras motorisées pour le Centre de la Gestion de la mobilité urbaine (CGMU).

Adopté à l'unanimité.

20.001 1146848002

CE15 0161

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Bonsecours, entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, de la rue Côte Berri entre la rue de la Commune et la rue du Champs de Mars, la reconstruction des conduites d'eau et d'égout ainsi que l'aménagement de la rue Bonneau, entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul - lot 1 de la phase 1, du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul dans l'arrondissement de Ville Marie.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1146706002

CE15 0162

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la prolongation, pour une période se terminant le 31 octobre 2016, de l'entente-cadre conclue avec Services de gaz naturel RBC inc. (CG13 0046) pour la fourniture de gaz naturel et de services de gestion, en achat direct, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12546 ;
- 2- d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1154338001

CE15 0163

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de blousons et pantalons pour les policiers du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Groupe Trium inc. le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13909 et au tableau de prix reçus joint au dossier;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1146135007

CE15 0164

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Microsoft Canada inc., fournisseur unique et exclusif, pour la fourniture de services techniques pour les produits informatiques de bureautique et des serveurs de la firme Microsoft, pour la période du 1^{er} mars 2015 au 29 février 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 60 936,75 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 8 janvier 2015 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1155954001

CE15 0165

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 075 531,03 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux relatifs au remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc sur l'avenue Giraud, comprenant toutes les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 977 755,48 \$, taxes incluses, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2014-06;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1141154054

CE15 0166

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 631 811,86 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 71, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Archipel Architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 479 354,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13957 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1143456006

CE15 0167

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 243 077,53 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de locaux de formation à la caserne de pompiers n° 71, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Constructions Pier-Jal inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 227 067,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5740;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1143456004

CE15 0168

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Gartner Canada Co. par l'entremise de l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour un abonnement à des services conseils spécialisés identifiés sous les vocables GITE - CIO et GITL, en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, du 1^{er} mars 2015 au 29 février 2016, pour une somme maximale de 191 721,96 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 18 décembre 2014;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1143569001

CE15 0169

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 8241945 Canada inc., à des fins de construction de logements sociaux, un terrain vacant d'une superficie totalisant 1 465 mètres carrés, situé à l'intersection des rues Éleanor et William dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué des lots 1 853 433 et 1 853 438 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 930 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte; le projet d'acte pourra être signé par la Ville que si son représentant désigné a reçu du Service de la gestion et de la planification immobilière, une confirmation écrite que les travaux de décontamination et le remblaiement faits par 8241945 Canada inc. sur le terrain sont approuvés;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1143778004

CE15 0170

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à M. Serge Riel, aux fins d'assemblage résidentiel, un résidu de terrain situé du côté est de la rue Hickson, au nord de la rue Joseph, dans l'arrondissement de Verdun, d'une superficie de 76,4 mètres carrés, constitué du lot 1 154 328 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 21 970 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1141233007

CE15 0171

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (C.I.E.L.), à des fins de recherche agroalimentaire, un local d'une superficie de 14 403,90 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 801, rang Bas L'Assomption Nord, pour une période additionnelle de 4 ans, à compter du 22 octobre 2013, moyennant un loyer total de 356 999,88 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1144069010

CE15 0172

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, pour une période de neuf ans et neuf mois, à des fins de maintien et d'entretien des ses infrastructures d'aqueduc, un terrain vacant d'une superficie d'environ 6 031,73 mètres carrés, situé entre la rue du Séminaire et le pont Wellington, constitué d'une partie du lot 2 160 275 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à compter du 1^{er} juillet 2014, pour un loyer total de 386 075,53 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1134733002

CE15 0173

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à 3100-8121 Québec inc, à des fins de boutique, un local d'une superficie de 243,26 pieds carrés, au 2^e niveau de l'immeuble situé au 9235, avenue Papineau, pour une période de 5 ans, à compter du le 1^{er} avril 2015, moyennant un loyer total de 20 921,28 \$ excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1144069013

CE15 0174

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver les projets de baux par lesquels la Ville loue des locaux situés au 105, rue Ontario Est, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2015, pour un loyer total de 24 824,50 \$, excluant les taxes, aux organismes ci-dessous :

- Centre de la Petite Enfance-Fleur de Macadam inc., un local d'une superficie d'environ 30,76 mètres carrés, à des fins de centre communautaire, pour un loyer total de 13 296 \$, excluant les taxes;

- Centre Communautaire du Faubourg Saint-Laurent, un local d'une superficie d'environ 30,76 mètres carrés, à des fins de centre communautaire, pour un loyer total de 10 346,40 \$, excluant les taxes;

le tout selon les termes et conditions prévus aux projets de baux;

2- d'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1144733018

CE15 0175

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'adopter le nouveau plan d'affaires des Jeux mondiaux des policiers et pompiers - Montréal 2017 prévoyant, par rapport au plan d'affaires initial, une diminution du coût du projet de 1 574 200 \$ ainsi qu'une augmentation nette de 1 911 567 \$ de l'ensemble des contributions de la Ville, tant monétaires qu'en biens et services, et qui se traduit par :

- l'octroi d'une contribution monétaire maximale de 2 000 000 \$ de la Ville en 2017 à l'organisme à but non lucratif Jeux mondiaux des policiers et pompiers - Montréal 2017 et l'ajustement de la base budgétaire de 2017 du chapitre corporatif du même montant;

- la conversion d'une partie de la contribution initialement prévue en biens et services de la Ville à l'organisme en une contribution monétaire de 532 500 \$ à lui octroyer en 2015 et financée par le chapitre corporatif de 2015;

- l'adoption d'un budget supplémentaire en revenus et dépenses de 3 000 000 \$ en 2015, entièrement financé par l'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$, pour permettre le devancement des versements prévus en 2016 et 2017 et porter la contribution monétaire au titre de l'entente à octroyer à l'organisme en 2015 à 4 820 000 \$;

2- d'approuver le projet de convention 2015-2017 à intervenir entre la Ville et l'organisme, qui incorpore ces changements et qui établit les obligations de chacune des parties;

3- d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 CTX1146641003

CE15 0176

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte *de la Ville de Montréal*, de planifier et d'exécuter les travaux de réaménagement du square Phillips et de la Place du Frère André, prévus dans la phase 1 du projet Sainte-Catherine Ouest, incluant la maîtrise d'ouvrage, eu égard aux compétences de l'arrondissement, ce qui ne comprend pas les travaux de réfection du réseau d'aqueduc et d'égout;

l'offre de service consiste donc à prendre en charge :

- la planification, la coordination et la gestion de l'ensemble du projet, à l'exception de la coordination des interventions de l'arrondissement;
- la préparation ou la coordination des appels d'offres et l'octroi des contrats pour la réalisation des travaux;
- le mandat à Bell Canada, à la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), à Hydro-Québec, à Gaz Métro et à toute autre entreprise d'utilité publique pour la réalisation des travaux nécessaires;
- la surveillance des travaux ou la délégation de cette responsabilité à une firme désignée par la Ville;
- la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage des travaux sans exclure la possibilité d'en déléguer une partie ou la totalité à une firme spécialisée désignée par la Ville;
- la gestion des impacts et des communications durant les travaux;
- toutes les responsabilités techniques.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1146676004

CE15 0177

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de renouveler, pour une période d'un an, le mandat de Mme Nicole Boily, à titre de commissaire supplémentaire à l'Office de consultation publique de Montréal;
- 2- de fixer sa rémunération à 550 \$ par jour comme commissaire et à 750 \$ par jour si elle est désignée comme présidente d'une consultation, incluant les avantages sociaux, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1151079001

CE15 0178

Il est

RÉSOLU :

- 1- de radier des livres de la Ville la somme de 1 259 896.79 \$ en capital, en plus des intérêts, et tout solde dû relié aux comptes de taxes foncières à recevoir irrécouvrables décrits sur la liste jointe au rapport du directeur principal et trésorier;
- 2- d'imputer cette radiation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 CTC1142964003

CE15 0179

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser des virements budgétaires de 2 186 000 \$, entre projets de compétences différentes, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2017 du Service des technologies de l'information, pour permettre l'atteinte des objectifs des projets, avec impact nul sur l'enveloppe allouée.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1154114001

CE15 0180

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense estimée à 933,56 \$ relative au déplacement à Toronto (Ontario), les 4 et 5 février 2015, de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales, afin d'assister au Caucus des maires des grandes villes (CMGV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1151143002

CE15 0181

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 22 du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1), l'ordonnance générale sur les véhicules hippomobiles numéro 66, jointe au présent extrait de résolution identifiée par le greffier de la Ville, remplaçant les ordonnances numéros 32, 35, 36, 38, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 64 et 65.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1142701079

CE15 0182

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 2309, adopté par l'ancienne Ville de Lachine, décrétant la fermeture de la partie de la ruelle nord-sud portant le numéro de cadastre 709-398, sise entre les 12^e et 13^e Avenues, de la rue Sherbrooke à la rue Provost, et modifiant le Règlement 2413, adopté par l'ancienne Ville de Lachine, décrétant une fermeture partielle de la ruelle est-ouest, de la 12^e Avenue à la 13^e Avenue, au nord de la rue Provost, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1131233008

CE15 0183

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est du boulevard Saint-Jean-Baptiste, entre le boulevard Maurice-Duplessis et le boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1144386001

CE15 0184

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue du Collège entre la rue Crevier et la rue Cardinal, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Saint-Laurent », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1141233002

CE15 0185

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue René-Lévesque entre la 4^e Avenue et la 5^e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1144386009

CE15 0186

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 311 000 \$ afin de financer la construction de l'écocentre Dickson », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1151185001

CE15 0187

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'amender la Politique régissant la rémunération et les conditions et avantages des membres de l'état-major pompier en conformité avec les modifications proposées au présent dossier, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1146842001

CE15 0188

Il est

RÉSOLU :

de déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1151041001

Levée de la séance à 10 h 35

70.001

Les résolutions CE15 0154 à CE15 0188 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville